



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080512

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

***Muséum d'Histoire Naturelle. Rénovation et mise en sécurité.
Approbation de l'Avant Projet Définitif relatif au bâtiment
Jardin Botanique. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070395 du 9 juillet 2007, un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 138 467,35 € H.T. a été signé avec le groupement BASALT Architecture / DIE WERFT Muséographie et Médias / COPLAN / IMPEDANCE pour la rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle et d'une partie du bâtiment « jardin Botanique » sur la base d'une estimation prévisionnelle globale de travaux d'un montant de 7 018 500 € HT valeur mars 2007.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif relatif au bâtiment jardin botanique, qui doit accueillir l'administration du muséum, répondant aux spécifications du programme complété en cours d'études par la prise en compte des prescriptions de Haute Qualité Environnementale. Le montant des travaux proposé est estimé à 702 900 € H.T. valeur juin 2008, soit 658 853,36 € H.T. en valeur marché mars 2007, ce qui représente une augmentation de 18,28 % par rapport à l'estimation initiale principalement justifiée par :

- Dans le cadre de la démarche de haute qualité environnementale, intégration des éléments suivants :
 1. renforcement des performances thermiques du bâti (remplacement des menuiseries bois extérieures par du double vitrage à faible émissivité, occultation solaire par des stores extérieurs)
 2. éclairage performant et de faible consommation.

Ainsi le marché de maîtrise d'œuvre doit être modifié dans les conditions suivantes :

Montant du marché initial :	1 138 467,35 € HT
Montant du présent avenant :	20 486,24 € HT
Nouveau montant du marché :	<u>1 158 953,59 € HT</u>
soit	1 386 108,49 € TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif relatif au bâtiment jardin botanique validé par les services compétents pour un montant global de 702 900 € HT en valeur juin 2008, ramené à 658 853,36 € H.T. en valeur marché mars 2007.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre 070326 en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

